

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2018

Etaient présents : M. DETRAIT Michel, Mme DUPIRE Agnès, M. DELCROIX Sébastien, M. HUVELLE Richard, M. HERBAUT Jean-Jacques, Mme CAIL Marie-Béatrice, Mme COCHARD Aurore, Mme VANDY Hélène, Mme BORGES Perrine, M. VINCENT Aurélien, Mme BEAUVAL Anne, Mme LEGER Roselyne, M. ANCELET Benoît

Etaient excusés : M. COUTO José a donné son pouvoir à M. DELCROIX Sébastien
M. LEONARD Laurent a donné son pouvoir à M. HUVELLE Richard
M. PREVOT Benoît a donné son pouvoir à M. DETRAIT Michel
Mme CRETON Stéphanie a donné son pouvoir à Mme COCHARD Aurore
Mme MATON Catherine a donné son pouvoir à Mme DUPIRE Agnès
M. DUPONT Michel a donné son pouvoir à Mme BEAUVAL Anne
M. BRUNIAUX Jean-Pierre, M. BRUYERRE Eric, M. FAGNART Laurent

Approbation du Compte-Rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2017 :

Vote : 18 VOIX POUR

Madame BEAUVAL indique qu'elle a bien reçu la copie du courrier transmis à l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre sollicitant la modification de la délibération relative à la géographie prioritaire de la CAMVS au titre de la biodiversité.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-5 du CGCT, il convient de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur HUVELLE Richard est désigné secrétaire de séance

Arrivée de Madame BORGES Perrine

Projet 1 : Vote du compte de gestion 2017 et du compte administratif 2017

Rapporteur : Madame DUPIRE Agnès

Après pointage des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris les écritures passées pendant la journée complémentaire qui s'étend jusqu'au 31 janvier 2018,

Après avoir constaté une parfaite concordance entre les écritures passées par le comptable et retracées dans son Compte de Gestion et le Compte Administratif de la Commune.

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal

- D'approuver le Compte de Gestion du receveur municipal pour l'exercice 2017,
- De voter le Compte Administratif 2017 qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 998 366.62€	563 039.74€
Recettes	2 854 559.13€	805 002.00€
Résultat 2017	+856 192.51€	+241 962.26€

Résultat de clôture de l'exercice : +1 098 154.77€

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Avec 18 VOIX POUR

Approuve le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2017

Vote le compte administratif 2017 comme établi ci-dessus

Projet 2 : Affectation du résultat de fonctionnement 2017

Rapporteur : Madame DUPIRE Agnès

Après avoir voté le compte administratif 2017,

Après avoir constaté les restes à réaliser au 31/12/2017 pour un montant de 404 038.40€

Après avoir constaté les restes à recouvrer au 31/12/2017 pour un montant de 60 548.85€

Le rapporteur propose **d'affecter** une partie de l'excédent de fonctionnement, pour couvrir les besoins en investissement :

	Fonctionnement	Investissement
Résultats de clôture	+856 192.51€	+241 962.26€
Reste à réaliser		-404 038.40€
Restes à recouvrer		+60 548.85€
SOLDE négatif		-101 527.29€

Au budget primitif 2018, il sera, par conséquent, reporté :

- Au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » : **754 665.22€**
- Au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : **101 527.29€**

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Avec 19 VOIX POUR

Affecte le résultat de fonctionnement comme détaillé ci-dessus

Projet 3 : Vote des 3 taux

Rapporteur : Madame DUPIRE Agnès

Le rapporteur propose de maintenir les mêmes taux qu'en 2017 soit :

	Taux 2017 en %	Taux proposés 2018 en %
Taxe habitation	18,00	18,00
Taxe Foncière (Bâti)	22,00	22,00
Taxe Foncière (non bâti)	50,00	50,00

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

Avec 19 voix POUR

Approuve ces taux pour 2018

Projet 4 : Vote des subventions aux associations

Rapporteurs : Monsieur HUVELLE Richard et Monsieur DELCROIX Sébastien

Après avis de la commission de la vie sportive réunie le 12 décembre 2017, de la commission vie associative réunie le 16 janvier 2018, de la commission de finances réunie le 23 janvier 2018,

Les rapporteurs proposent de voter les subventions aux associations suivantes, d'un montant total de 89 471,00€, comme suit :

Les rapporteurs demandent aux membres des associations de ne pas prendre part au vote des subventions auxquelles ils appartiennent.

Associations	Avis des commissions	Vote du CM
Football Club Pontois	7 000	15 voix Pour
Boxe Française	800	19 voix Pour
Tennis	4 200	18 Voix Pour
Les Sambriennes	900	19 voix Pour
VTT Club Pontois	6 300	17 voix Pour
Association Sportive Basket Ball Pontois	4 500	17 voix Pour
Rythme et révérence	500	19 voix Pour
Section Histoire Locale	500	18 Voix Pour

La Belle Epoque	600	16 Voix Pour
Tricot Crochet Peinture sur Soie	500	19 voix Pour
Société de Chasse de Pantegnies	400	19 voix Pour
Société de Chasse de la Commune	400	19 voix Pour
Amicale de la Porquerie	1 500	19 voix Pour
Comité de Bienfaisance Fraternelle	18 000	17 Voix Pour
Club du troisième Age	3 000	19 voix Pour
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 000	19 voix Pour
Fanfare Municipale	22 500	19 voix Pour
Solidarithon	500	14 Voix Pour
Association Pontoise pour l'Ecole du Ballet d'Art	800	19 voix Pour
Les Amis du Bocage	1 000	19 voix Pour
Amicale du Personnel Communal	10 250	19 voix Pour
"Les P'tits Pontois"	700	19 voix Pour
Ikebana	100	19 voix Pour
Colt Country Dancers	800	18 Voix Pour
Société de Pêche "Les Brochets"	400	19 voix Pour
Les Jardins Ouvriers Pontois	400	19 voix Pour
Independent Bridger's Company	500	19 voix Pour
Avi Plaisir	300	19 voix Pour
Yoga	150	19 voix Pour
La Cimade	0	19 voix Pour
Don du sang	150	19 voix Pour
RASED	221	19 voix Pour
Les P'tits Loups	600	18 voix Pour
TOTAL	89 471,00 €	
Budget annexe		
CCAS	8000 €	19 Voix Pour

Ces dépenses seront imputées :

- au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget communal 2018.
- Et au compte 657362 « subvention au CCAS »

Le Conseil Municipal,

Approuve le montant des subventions ci-dessus

[Projet 5 : Vote du budget primitif 2018 de la Ville](#)

Rapporteur : Madame DUPIRE Agnès

Après avis de la commission des finances réunie, le 23 janvier 2018

Après lecture des crédits budgétaires 2018, au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Après avoir voté le compte administratif 2017 et repris les résultats au budget primitif 2018.

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal de voter le Budget Primitif 2018 établi comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 603 746.22€	1 022 612.40€
Recettes	2 603 746.22€	1 022 612.40€

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Avec 19 VOIX POUR

Vote le budget primitif 2018 comme établi ci-dessus

Madame BEAUVAL demande des précisions à Monsieur DELCROIX sur les sommes qui ont été étudiées en commission de finances, au chapitre 011, article 6232

La somme de 1650 € a été inscrite pour l'exposition artisanale, elle demande à quoi correspondent les 2700 € en réception.

- *Les 1650 € représentent l'augmentation entre 2017 et 2018 de l'article 6262 « Fêtes et Cérémonies » du sous-compte « Artistes Artisans », tout article confondu, cela représente une somme de 250 €.*
- *Même principe pour les réceptions à l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies » du sous-compte « réceptions », il y a une augmentation de 2700 € mais au global une baisse de - 3150 € (diminution de l'alimentation, baisse des dictionnaires...)*

Madame VANDY demande comment la Commune va gérer la baisse de la taxe d'habitation.

Madame DUPIRE répond, qu'en principe, il y aura une compensation intégrale versée par l'Etat.

Projet 6 : DETR – Année 2018 – Travaux de réhabilitation de l'Hôtel de ville – ordre de priorité n°1

Rapporteur : Monsieur HERBAUT Jean-Jacques

Le rapporteur expose à l'assemblée que le projet des travaux de réhabilitation de l'hôtel de ville est susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, programmation 2018.

Après avoir pris connaissance du coût des travaux qui s'élèvent à **181 497.05€ HT soit 217 796.47€ TTC.**

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Avec 19 VOIX POUR

Approuve l'avant-projet

Sollicite une subvention **au taux de 40 %** au titre de la DETR 2018, soit une subvention de **72 598.82 €**

- Le complément de financement sera assuré comme suit :

- Autres subventions :
 - fonds de concours CAMVS sollicité : 24 304.72€
 - subvention au titre de « Villages & Bourgs » : 30 164.67€
- Emprunt : 0.00 €
- Fonds propre de la Commune : 90 728.26€

Cette recette sera imputée au 1341 « Dotation d'équipement des Territoires Ruraux » du budget primitif 2018.

Projet 7 : Demande de fonds de concours auprès de la CAMVS - Travaux de réhabilitation de l'hôtel de ville – dernière tranche

Rapporteur : Monsieur HERBAUT Jean-Jacques

Le rapporteur expose à l'assemblée le projet des travaux de réhabilitation de l'hôtel de ville, comprenant une phase d'isolation et une phase de mise en conformité.

Après avoir voté l'inscription au budget primitif 2018, les membres du Conseil Municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de la CAMVS.

Le plan de financement s'établit comme suit :

<i>Dépenses HT</i>		<i>Recettes HT</i>	
Remplacement des menuiseries	9 627.69 €	DETR sollicitée (40 %)	72 598.82 €
Réfection de la toiture	161 843.96 €	Villages et Bourgs (sollicité)	30 164.67 €
Mise en conformité : Sirène et bloc-porte	10 025.40 €	Fonds de concours CAMVS Sollicité	24 304.72 €
		Fonds propre de la Commune	54 428.84 €
Total HT	181 497.05 €	Total HT	181 497.05 €

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Avec 19 VOIX POUR

Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de la CAMVS, à hauteur de 24 304.72 € pour les travaux de réhabilitation de l'hôtel de ville.

Projet 8 : Demande d'une aide départementale « Villages et Bourgs » pour les travaux de réhabilitation de l'hôtel de ville

Rapporteur : Monsieur HERBAUT Jean-Jacques

Le Conseil Départemental du Nord a adopté une délibération-cadre sur sa nouvelle politique d'aménagement des territoires, posant les principes de nouveaux dispositifs de soutien aux projets communaux et intercommunaux.

Les communes de moins de 5000 habitants se voient offrir la possibilité de bénéficier d'un fonds spécifique, l'Aide Départementale « Villages et bourgs » pour la réalisation de projets stratégiques. Ce dispositif est défini via un appel à projets annuels.

Le rapporteur expose aux membres du conseil municipal le projet de réhabilitation de l'hôtel de ville.

Les membres du Conseil Municipal sollicitent donc auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Nord, l'aide départementale, pour la réalisation de ces travaux.

Plan de financement HT :

<i>Dépenses HT</i>		<i>Recettes HT</i>	
Remplacement des menuiseries	9 627.69 €	DETR sollicitée	72 598.82 €
Réfection de la toiture	161 843.96 €	Aide Départementale Villages et Bourgs (sollicité)	30 164.67 €
Mise en conformité : Sirène et bloc-porte	10 025.40 €	Fonds de concours CAMVS Sollicité	24 304.72 €
		Fonds propre de la Commune	54 428.84 €
Total HT	181 497.05 €	Total HT	181 497.05 €

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Avec 19 VOIX POUR

Sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Nord une aide départementale « Villages et Bourgs », à hauteur de **30 164.67 €**, pour les travaux de réhabilitation de l'hôtel de ville

[Projet 9 : DETR – Année 2018 – Travaux d'accessibilité de la salle des sports Louis Demade – ordre de priorité n°2](#)

Rapporteur : Monsieur HUVELLE Richard

Le rapporteur expose à l'assemblée que le projet des travaux d'accessibilité de la salle des sports Louis Demade, programmé dans l'AD'AP en 2018, est susceptible de bénéficier

d'une aide financière de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, programmation 2018.

Après avoir pris connaissance du coût des travaux qui s'élèvent à **58 000€ HT soit 69 600.00€ TTC.**

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Avec 19 VOIX POUR

Approuve l'avant-projet

Sollicite une subvention au taux de 30 % au titre de la DETR 2018, soit une subvention de 17 400,00 €

- Le complément de financement sera assuré comme suit :

- Autre subvention :- DSIL sollicitée : 23 200.00€
- Emprunt : 0.00 €
- Fonds propre de la Commune : 29 000.00€

Cette recette sera imputée au 1341 « Dotation d'équipement des Territoires Ruraux » du budget primitif 2018.

[Projet 10 : Dotation de soutien à l'investissement public - Année 2018 - Travaux d'accessibilité de la salle de sports Louis Demade](#)

Rapporteur : Monsieur HUVELLE Richard

Le rapporteur expose à l'assemblée que le projet des travaux d'accessibilité de la salle des sports Louis Demade, programmé dans l'AD'AP en 2018, est susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public, programmation 2018.

Après avoir pris connaissance du coût des travaux qui s'élèvent à **58 000€ HT soit 69 600.00€ TTC.**

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Avec 19 VOIX POUR

Approuve l'avant-projet

Sollicite une subvention au taux de 40% au titre de la DSIL 2018, soit une subvention de 23 200,00 €

- Le complément de financement sera assuré comme suit :

- Autre subvention :- DETR sollicitée 30% : 17 400.00€
- Emprunt : 0.00 €
- Fonds propre de la Commune : 29 000.00€

Les travaux sont inscrits au compte 2313 « constructions » du BP 2018.

Cette recette sera imputée au 1321 « Subventions d'équipement non transférables-Etat- » du budget primitif 2018.

Projet 11 : Demande d'une aide départementale Villages et Bourgs pour les travaux d'accessibilité du cimetière

Rapporteur : Monsieur HERBAUT Jean-Jacques

Le Conseil Départemental du Nord, a renouvelé le dispositif de soutien aux projets communaux et intercommunaux.

Les communes de moins de 5 000 habitants se voient offrir la possibilité de bénéficier d'un fonds spécifique, l'aide Départementale « Villages & Bourgs » pour la réalisation de projets stratégiques. Ce dispositif est défini via un appel à projets annuels.

Le Rapporteur expose aux membres du Conseil municipal le projet de rendre l'accès au cimetière, aux personnes à mobilité réduite, plus facile en remplaçant les gravillons dans les allées par la pose d'enrobés.

Les membres du Conseil municipal sont favorables à ce projet, et sollicitent donc auprès de monsieur le Président du Département, l'aide au titre de « Villages & Bourgs », pour la réalisation de ces travaux.

Plan de financement :

DEPENSES H.T		FINANCEMENTS	
Fourniture et pose de caniveaux, de bordures et fourniture et mise en œuvre d'enrobés sur 155 m2	10 581.65€	Aide sollicitée au titre « Villages & Bourgs » à 70%	7 407.16€
		Reste à charge de la commune	3 174.49€
TOTAL :	10 581.65€	TOTAL :	10 581.65€

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Avec 19 VOIX POUR

Sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Nord une aide départementale « Villages et Bourgs », à hauteur de **7 407,16 €**.

Cette recette sera inscrite au compte 1323 « Subventions non transférables du Département » du BP 2018

Projet 12 : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour l'acquisition d'un désherbeur

Rapporteur : Monsieur HUVELLE Richard

En vertu, de la Charte d'entretien des espaces publics, signée par monsieur le Maire en date du 07 avril 2017,

La commune s'est engagée à utiliser des techniques alternatives à l'usage des produits phytosanitaires, avec l'accompagnement des services du Parc Naturel de l'Avesnois, pour la réalisation d'un audit, afin de définir des objectifs d'entretien, élaborer un plan de désherbage, proposer une mise en place d'une gestion différenciée, réaliser un plan de communication adapté aux usagers.

Le Rapporteur rappelle que l'Agence de l'Eau Artois Picardie a accordé à la commune, en 2017, une aide financière de 50% sur l'achat d'un broyeur et sur la réalisation de l'étude pour la démarche « zéro phyto » soit 3 864.00€.

L'aide financière octroyée aux communes est plafonnée à 10 000.00€.

Par conséquent,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une nouvelle demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour l'acquisition d'un désherbeur pour cailloux et caniveaux.

Le coût de cette opération s'élève à : 15 828.00€ € HT

Une subvention de 6 136.00€ (solde de l'aide) est sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Avec 19 VOIX POUR

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour l'acquisition d'un désherbeur pour cailloux et caniveaux.

Cette subvention sera imputée au compte 1388 « Autres subventions d'équipement non transférables » du BP 2018

Projet 13 : Vote du compte administratif 2017 et approbation du compte de gestion 2017 - budget annexe lotissement Rue du 8 Mai 1945

Rapporteur : Madame DUPIRE Agnès

Après pointage des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris les écritures passées pendant la journée complémentaire qui s'étend jusqu'au 31 janvier 2018,

Après avoir constaté une parfaite concordance entre les écritures passées par le comptable et retracées dans son Compte de Gestion et le Compte Administratif de la Commune.

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver le Compte de Gestion du receveur municipal pour l'exercice 2017,
- De voter le Compte Administratif 2017 qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	109 641.98€	96 009.23€
Recettes	223 005.35€	63 991.98€
Résultat 2017	+ 113 363.37€	-32 017.25€

Résultat de clôture de l'exercice : 81 346.12€

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Avec 18 VOIX POUR

Approuve le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2017

Vote le Compte administratif 2017 comme établi ci-dessus.

[Projet 14 : Vote du budget primitif 2018 - lotissement Rue du 8 Mai 1945](#)

Rapporteur : Madame DUPIRE Agnès

Après avis de la commission des finances réunie, le 23 Janvier 2018

Après lecture des crédits budgétaires 2018, au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Après avoir voté le compte administratif 2017 et repris les résultats au budget primitif 2018.

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal de voter le Budget Primitif 2018 établi comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	160 437.33€	32 017.25€
Recettes	160 437.33€	32 017.25€

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Avec 19 VOIX POUR

Vote le budget primitif 2018 du lotissement Rue du 8 Mai 1945 comme établi ci-dessus.

Projet 15 : Création de 3 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Rapporteur : Monsieur HUVELLE Richard

Pour faire suite aux avancements de grade de plusieurs agents communaux sur proposition d'inscription du Maire, le rapporteur propose d'ouvrir, dans le tableau des emplois permanents trois postes d'Adjoint Technique Principal de 2^e Classe.

Les membres du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Avec : 19 VOIX POUR

Autorisent la création de trois postes d'Adjoint Technique Principal de 2^e Classe, à compter de ce jour (8 février 2018)

Questions diverses :

Madame BEAUVAL informe Monsieur DELCROIX que l'association Réussir en Sambre organise une journée d'activités sur la Sambre, le dimanche 8 avril. La Maison de Pays voudrait participer à cette journée et demande si d'autres associations veulent se joindre à cette manifestation (comme le VTT par exemple).

Monsieur DELCROIX va étudier ce dossier.

Madame CAIL informe l'assemblée que l'école maternelle a effectué une demande auprès de la ville pour l'acquisition de 8 tablettes.

Madame BEAUVAL précise qu'en commission de finances, aucune enveloppe n'a été votée pour ce matériel.

Monsieur DELCROIX signale qu'une demande auprès de l'Agglo a été faite et est en cours d'étude.

Madame VANDY demande s'il y a un projet en cours pour la création d'un cheminement piétons Route de Berlaimont. Cet axe est très dangereux pour les piétons et notamment les enfants qui rejoignent l'arrêt de bus pour se rendre au collège ou lycée.

Monsieur le Maire répond qu'il a reçu une réponse négative pour l'installation de ralentisseurs cette année et demande à Monsieur HERBAUT s'il peut étudier ce point.

FIN DE LA SEANCE : 20h00.